



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 26 MARS 2018**

Le **lundi 26 mars 2018 à 18h30**, le Conseil Municipal, légalement convoqué le 19 mars 2018, s'est réuni sous la présidence de Monsieur CALLAIS, Maire.

**Etaient présents :**

Patrick CALLAIS, Martine LANGLOIS, William GUILLARD, Cécile GALHAUT, François CRAMILLY, Cécile JOURDAINNE, Marie LE COUSIN, Sébastien PETIT, Elisabeth BIDEAUX, François LANGLOIS, Marie-Claude BEAUFILS, Réjan SAUPIN, Marie Elise CAREL, Daniel ROUSSEL, Hubert LUCAS, Franck LEBRET, Catherine LEROUX, Christian LETEURTRE, Sophie LOQUIN, Tony LACROIX, Béatrice TASSERY, Patricia LEFEBVRE, Vincent SGARLATA, Juan Carlos VEGAS

**Absent(s) excusé(s) ayant remis un pouvoir :**

Jean Marie ALINE à Patricia LEFEBVRE, Juanita AUGUSTIN à Vincent SGARLATA

**Absent(s) non excusé(s):**

Amandine TAVARES GOMES

**Absent(s) excusé(s):**

Robin DAVID

formant la majorité des membres en exercice.

Madame GALHAUT est nommée secrétaire de séance.

-----

Nombre de membres		
Présents	En exercice	Qui ont pris part à la délibération : 26 (membres présents et prise en compte des pouvoirs remis par les membres absents)
24	28	pour: 26 contre: 0 abstention(s): 0 non votant(s) : 0

**BUDGET PRINCIPAL - APPROBATION DU COMPTE DE GESTION - CM/18/034**

Il est rappelé au conseil municipal, que celui-ci doit délibérer sur le compte de gestion établi par Madame RUFFE, Trésorière de Duclair, préalablement au vote du compte administratif sous peine d'annulation de ce dernier, selon la décision du Conseil d'Etat n°65013 du 3/11/1989 « Gérard Ecorcheville ».

Après examen du compte de gestion, il est constaté la concordance des comptes avec ceux du compte administratif du budget principal de la Ville, il convient donc de voter le compte de gestion.

Il est proposé au conseil municipal :

- D'approuver le compte de gestion de l'exercice 2017 établi par Madame RUFFE, la Trésorière de Duclair.

	SECTION D'INVESTISSEMENT	SECTION DE FONCTIONNEMENT	TOTAL DES SECTIONS
<b>RECETTES</b>			
Prévision budgétaires totales	6 598 180,32	13 409 342,62	20 007 522,94
Titres de recettes émis	2 235 248,64	11 153 335,10	13 388 583,74
Réductions de titres	7 467,94	26 814,66	34 282,60
Recettes nettes	2 227 780,70	11 126 520,44	13 354 301,14
<b>DEPENSES</b>			
Autorisations budgétaires totales	6 598 180,32	13 409 342,62	20 007 522,94
Mandats émis	2 637 254,86	9 863 493,51	12 500 748,37
Annulations de mandats	51,00	409 215,99	409 266,99
Dépenses nettes	2 637 203,86	9 454 277,52	12 091 481,38
<b>RESULTAT DE D'EXERCICE</b>			
Excédent		1 672 242,92	1 262 819,76
Déficit	409 423,16		

**LE CONSEIL MUNICIPAL, APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ**

VU l'article L2121-31 du Code Général des Collectivités Territoriales,

**VU** la circulaire NOR : BUDE1302105J du 13/09/2012 relative aux comptes de gestion et financiers des collectivités territoriales, de leurs établissements publics et des établissements de santé.

**CONSIDERANT**, le tableau susmentionné présentant les résultats du compte de gestion.

**PREND ACTE** de la présentation du compte administratif 2017.

**CONSTATE** les identités de valeur avec les indications portées au compte de gestion pour le résultat de l'exercice 2017, les données du bilan d'entrées et de sorties, les débits et les crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.

**DECLARE** que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2017 par Madame RUFFE, Trésorière de Duclair, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

**DECIDE** d'approuver le compte de gestion 2017.

Fait au Trait, le 28 mars 2018

**Patrick CALLAIS,**  
**MAIRE**

